

Compte-rendu de la Commission Synchro du 17 décembre 2014

Présents :

Loïc ISAMBERT
Emmeline AYMARD (Représentante du SMAC)
Céline PAJOT (Présidente des Sirènes de l'Ouest)
Farida GOVIN (Présidente de l'ONR)
Hélène BAUBRY (Représentante des Aquanautes)

Excusée :

Marie TAVENARD (Présidente des Aquanautes)

Ordre du jour :

1. Gala du MOI : point sur l'organisation.
2. Haut-parleur sous-marin du Comité :
3. Finances de la synchro
4. Projet de développement de la synchro à La Réunion
5. Demande d'envoi d'officiels à la fédération pour former les juges et les entraîneurs
6. Formation secrétariat informatique pour les compétitions
7. Diplômes Synchronat
8. Organisation des synchronat
9. Protocole de qualification des nageuses pour les Championnats de France
10. Questions diverses.

1. Gala du MOI : point sur l'organisation.

- **Gratuité pour les bénévoles du gala :** il faut demander au C.A. du Comité si les bénévoles pour l'installation et le rangement auront droit à une entrée gratuite pour le gala ou s'ils doivent acheter leur place. Les Sirènes de l'Ouest prévoient d'envoyer 3 bénévoles : Céline PAJOT, Maryse LAURET et Edwige DUPUIS.
- **Billetterie :** les clubs de l'ONR et des Sirènes de l'Ouest aurait aimé avoir des billets d'entrée pour le gala à disposition dans leur club pour faciliter l'achat par leurs membres. L'organisation de ces ventes est à revoir pour l'année prochaine. La Commission Synchro se saisira de ce problème et fera des propositions au Comité pour le prochain MOI.
- **Affiche :** l'affiche qui a été imprimée est de mauvaise qualité. Céline PAJOT en est la conceptrice, et avait transmis un fichier basse qualité au Comité pour validation. Elle attendait d'avoir les informations concernant les sponsors pour les ajouter à son affiche et transmettre le fichier haute qualité pour l'impression. Elle a été désagréablement surprise de voir l'affiche imprimée ainsi. La Commission Synchro sera vigilante sur ce point-là lors de l'organisation du prochain MOI.
- **Buvette :** seul le club des Aquanautes souhaite tenir la buvette lors du gala de synchro. Les autres clubs (SO, ONR et SMAC) ne le souhaitent pas. Il faut rappeler que l'ASEC tient la buvette durant tout le MOI, et la cède à la synchro lors du gala. 20% des bénéfices de cette buvette sont reversés au Comité et seront affectés à la synchro.
- **Photographe officiel du MOI :** il faut demander au Comité s'il y a un photographe officiel du MOI et si celui-ci prend des photos du gala de synchro.

2. Haut-parleur sous-marin du Comité :

Le Comité a acheté, par l'intermédiaire de Marie TAVENARD, un haut-parleur sous-marin. Ce haut-parleur servira pour les passages des Synchronat et lors de toute manifestation de natation synchro organisée par le Comité (Gala du MOI, Championnats de La Réunion, ...). L'argent nécessaire à cet achat (environ 1300 €) a été pris sur les crédits synchro du Comité.

La Commission Synchro propose que ce haut-parleur soit identifié par des autocollants.

Par ailleurs, comme les autres clubs n'ont pas forcément de locaux à eux, la Commission Synchro propose que ce **haut-parleur soit stocké aux Aquanautes**. Une feuille d'emprunt sera établie, afin de savoir à tout moment qui a le haut-parleur.

3. Finances de la synchro

Pour optimiser l'utilisation des crédits et pouvoir contribuer efficacement au développement de la synchro à La Réunion, la Commission Synchro souhaite faire un suivi des finances relatives à la synchro. Elle demandera donc au Comité les informations nécessaires à la mise en place de ce suivi.

Les intitulés de **recettes** connus sont les suivants :

- Entrées du gala du MOI
- Engagements lors des Championnats
- Amendes établies lors des synchronat et des Championnats

Les intitulés de **dépenses** connus sont les suivants :

- Frais de photocopies
- Sonos lors du gala du MOI et lors des Championnats (La Commission Synchro préfère que l'on fasse appel à un professionnel de la sonorisation pour les Championnats et le MOI, pour éviter un certain nombre de déboires)
- Voyage des nageuses de synchro invitées au MOI (d'ailleurs, comme ce sont des nageuses de l'Equipe de France et qu'elles sont en représentation, la Commission synchro demande pourquoi ce n'est pas la Fédé ou le Comité qui prend en charge leur venue)

Les montants correspondants et les autres intitulés éventuels seront à demander au Comité.

La Commission Synchro demande aussi, si les finances le permettent, l'achat d'une imprimante. Actuellement, ce sont les bénévoles de la synchro qui impriment certains documents nécessaires à la bonne tenue des synchronat et des Championnats.

4. Projets de développement de la synchro à La Réunion

Afin de contribuer au développement de la synchro à La Réunion, la Commission Synchro a évoqué plusieurs projets qui pourraient être réalisés avec l'argent de la synchro :

- **Organiser une semaine de regroupement** style « Synchrocamp » (type de camps proposé par Virginie Dedieu) ou selon une autre formule. Ce regroupement serait ouvert (moyennant finances) à toutes les nageuses qui le souhaitent.
- **Organiser un stage régional** (regroupement sous l'égide de la FFN) des meilleures nageuses (celles qui vont défendre les couleurs de La Réunion en métropole par exemple).
- **Organiser une formation des entraîneurs** de La Réunion : demander à la Fédé la venue d'un cadre national, voire faire venir un entraîneur reconnu pour former les entraîneurs de La Réunion. Au niveau local, il n'y a pas les ressources humaines nécessaires pour une telle formation.

Par ailleurs, la Commission Synchro estime que **l'ouverture d'un pôle Espoir de natation synchronisée** serait un vrai plus pour la synchro à La Réunion. Elle compte à l'avenir travailler sur ce projet.

5. Demande d'envoi d'officiels à la fédération pour former les juges et les entraîneurs

La Commission Synchro a jugé que l'urgence était de former des officiels de natation synchronisée pour pouvoir utiliser les nouvelles notations imposées par les nouveaux règlements. Elle demande **donc la venue d'un officiel de métropole pour former les officiels** réunionnais. Il faudrait que cette formation ait lieu avant les Championnats de la Réunion (prévus les 25 et 26 avril 2015).

De plus, la Commission Synchro a estimé nécessaire la formation des entraîneurs. Elle demande donc **la venue d'un cadre national de la fédé pour former nos entraîneurs** et pouvoir ainsi développer le haut-niveau à La Réunion.

6. Formation secrétariat informatique pour les compétitions

Le secrétariat informatique lors des compétitions (synchronat, Championnats, ...) est actuellement géré par une seule personne, Loïc ISAMBERT. En cas de maladie ou d'empêchement, cela risque de perturber gravement le déroulement de la compétition.

La Commission Synchro souhaite mettre en place une formation pour d'autres volontaires pour gérer l'aspect informatique des compétitions.

Loïc ISAMBERT ira en métropole en mai lors des Championnats de France Espoirs Eté à Lyon. Il pourrait être formé là-bas aux nouveautés concernant la synchro et à l'utilisation de tablettes numériques pour la notation. Ensuite, il retransmettra ses connaissances aux parents volontaires. Une aide du Comité pour la mise place de ces formations serait la bienvenue.

7. Diplômes Synchronat

Pour valoriser le travail des nageuses qui ont décidé de se lancer dans la compétition et qui passent les Synchronat, la Commission Synchro propose la création de diplômes attestant de la réussite de ces synchronat. Le Président de la Commission Synchro remettra les diplômes aux Présidents des clubs lors d'une réunion de commission à la fin de l'année scolaire. Chaque club organisera alors comme il l'entend la remise des diplômes aux nageuses concernées.

Les diplômes seront établis automatiquement pour l'année en cours, et sur demande pour les années précédentes.

Céline PAJOT se propose pour faire des maquettes de ces diplômes. La prochaine Commission choisira alors la maquette.

Il faudra demander au Comité d'imprimer ces diplômes, et au CTR de les signer.

8. Organisation des synchronat

Concernant l'organisation des synchronat, l'ONR demande que ceux-ci n'aient pas toujours lieu à la piscine de Vue-Belle, mais que l'on fasse tourner les sites. A la piscine du Port, l'ONR peut accueillir les synchronat le samedi après-midi par exemple.

Les clubs demandent aussi l'ajout d'une date si c'est possible.

La Commission Synchro se prononcera lors de la prochaine réunion.

9. Protocole de qualification des nageuses pour les Championnats de France

Les 3 principaux clubs de synchro de La Réunion (ONR, SO et Aquanautes) souhaitent pouvoir participer aux Championnats de France Eté Espoirs, en présentant des ballets d'équipe et des duos, et 2 clubs (SO et Aquanautes) souhaitent participer aux Championnats de France Eté Juniors.

D'après les règlements, les DOM-TOM sont hors quota des différentes régions.

Au vu des frais de transports, il paraît inconcevable qu'une équipe voyage plusieurs fois en métropole pour se qualifier pour les Championnats de France Eté.

La Commission Synchro demande donc comment les nageuses des clubs de La Réunion peuvent faire pour se qualifier pour ces Championnats de France.

La Commission Synchro de la Réunion demande **donc la mise en place de quotas de qualification pour les DOM-TOM**. Comme cela ne sera pas possible pour les Championnats de cette année, la Commission Synchro demande que le formateur des officiels qui viendra en avril valide la participation des duos et des ballets d'équipe espoirs pour les Championnats de France Espoirs Eté.

La Commission Synchro fera cette demande au CTR, qui devra la transmettre à la DTN.

10. Questions diverses.

- Les clubs demandent que l'on mette sur le site du Comité le classement des clubs de natation synchro.
- Emmeline AYMARD a une petite nageuse de 2007 très prometteuse. Elle demande comment faire pour qu'elle puisse nager aux Championnats de La Réunion. La Commission Synchro va étudier le problème.